



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Vu la demande présentée par Madame [REDACTED] 48 rue

Emile Basly, 62 790 LEFOREST en date du 27 Octobre 2025,

relative à occuper le Domaine Public pour le Stationnement
d'un camion de déménagement au droit du 48 rue Emile Basly
à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter le déménagement au droit du 48 rue Emile Basly à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2025/126

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN CAMION DE DEMENAGEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

- Article 1** Madame [REDACTED] est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un Camion de déménagement, Du Vendredi 31 Octobre 2025 Dimanche 2 Novembre 2025 Inclus soit pour une durée de Trois (03) jour(s).
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de Madame [REDACTED]
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** Madame [REDACTED]
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 27 Octobre 2025.

Certifié exécutoire le 28/10/2025.

Le Maire,

Christian MUSIA



Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST

Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr

Site internet : www.villedeleforest.fr